

Les observations de l'entreprise Parenthèses Imaginaires

Document rédigé par Françoise Brives et Stephan Pelletier,
propriétaires et gestionnaires du domaine
23/11/2020

Nous sommes Françoise Brives et Stephan Pelletier et nous sommes les propriétaires du domaine touristique Parenthèses Imaginaires situé sur la commune de Milhac-de-Nontron. Nous avons déjà apporté plusieurs observations à l'enquête publique en tant que citoyens et habitants de la commune. Aujourd'hui, nous apportons des observations en tant que chefs d'entreprise. Nous avons lu l'intégralité du dossier afin d'en comprendre toutes les subtilités et faire des observations argumentées.

Parenthèses imaginaires est né en 2014 mais l'entreprise s'inscrit dans les pas des "Fontaines" qui est l'ancien nom du domaine et qui existe sur ces terres depuis 50 ans. La plupart des gens d'ici connaissent parfaitement le lieu et y ont quelques joyeux souvenirs. Nous sommes engagés dans un tourisme durable et nous développons une véritable politique écologique et environnementale. Nous sommes membres du réseau de tourisme durable du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin et titulaire de la marque "Valeurs Parcs". Vous pouvez en savoir plus sur notre domaine en consultant notre site internet : <https://parentheses-imaginaires.com>

Avant toutes choses, nous tenons à préciser qu'à l'origine du projet, nous regardions avec une certaine bienveillance la possibilité d'installer des éoliennes sur le territoire. Nos convictions écologiques et une certaine méconnaissance de cette énergie nous laissaient penser que c'était sans doute une bonne idée. Lorsque le maire nous en a parlé pour la première fois, nous lui avons demandé simplement que le projet se fasse en concertation avec la population et que la mairie n'engage rien avec un promoteur sans au préalable organiser un débat public avec la population locale.

Il n'en a rien été et nous sommes allés de déçus en déçus au fur et à mesure de l'avancement du projet. Les rencontres et les échanges avec le promoteur n'ont fait que nous inciter à la plus grande méfiance et nous nous sommes mis à étudier la question avec soin. Désormais, nous avons la conviction que ce type de projet n'est pas adapté à tous les territoires et que les promoteurs éoliens ont des pratiques qui sont très contestables, motivées par des considérations bien plus financières que écologiques

Concrètement, nous sommes opposés au projet pour les raisons suivantes

Parenthèses Imaginaires n'a pas été suffisamment pris en considération dans l'étude du promoteur.

Parenthèses imaginaires n'est cité que deux fois dans l'ensemble du dossier et n'a pas fait l'objet d'une attention particulière quant aux impacts environnementaux, acoustiques, humains et touristiques que pourrait rencontrer cette entreprise.

Pourtant, il y a plusieurs raisons qui légitiment une étude plus approfondie.

Parenthèses imaginaires est un domaine touristique situé juste à la frontière entre l'Aire d'Étude Immédiate et l'Aire d'Étude Rapprochée. Le promoteur entretient un certain flou à ce sujet car sur certaines cartes, il nous a placé juste à la limite de l'AEI mais si on considère les 24 hectares de notre domaine, la partie Nord-Est est clairement située dans l'AEI.

Le promoteur a identifié une capacité d'accueil de 400 personnes, soit presque autant que le village de Milhac lui-même. En réalité, le village étant en pleine restructuration, la capacité est moindre à l'heure actuelle mais comme le bureau d'étude n'a pas pris la peine de nous contacter, il n'a pas connaissance de la véritable capacité d'accueil. Sur la base de 400 personnes qui séjournent dans le champ d'action immédiat des éoliennes, il nous semble normal que le bureau d'étude fasse une analyse particulière et prenne la peine de nous rencontrer. Cela n'a pas été le cas.

Parenthèses imaginaires est un site naturel remarquable.

Nous aimons dire de Parenthèses imaginaires qu'il est un extrait du Périgord-Limousin. Ce vallon granitique réunit à lui seul divers paysages : forêts, lacs, zones humides, landes sèches, espaces ouverts, ce qui en fait un lieu remarquable pour la biodiversité.

Dans la forêt de feuillus se dresse, au printemps, une multitude de fougères qui créent une couverture protectrice où insectes et animaux des sous-bois peuvent vivre tranquillement. Nous avons pu observer bon nombre d'oiseaux migrateurs qui viennent nidifier, parmi eux : pic noir, pic vert, pic epeiche, troglodite mignon, rouge queue, grive musicienne....

La canopée de la forêt de pins sylvestres et de pins maritimes abrite bondrée apivore et tourterelles. A ses pieds, une lande sèche épaisse accueille en période de nidification, l'engoulevent, un oiseau mystérieux au vol majestueux.

Les lacs bordés d'osmondes royales ont des eaux claires et poissonneuses que le martin pêcheur, le héron et la loutre apprécient. Le chevalier guignette aime, ici, faire une halte. Bon nombre de libellules et de gérés anime ces miroirs où les ciels étoilés se reflètent chaque nuit. Le moustique, quant à lui, n'a guère de place car les chauves-souris, telles que le petit et le grand rhinolophe, la pipistrelle, les chassent assidûment, au rythme des chouettes : chevêche, dame blanche...

Les espaces ouverts nous permettent de voir bon nombre d'orchidées, de suivre l'élégant vol des papillons, d'apprécier la beauté de la huppe fasciée, la course du grand lièvre d'Europe.

A la chaleur des rochers des centaines de lézard des murailles cohabitent avec le lézard vert ou à la couleuvre verte et jaune.

Nous pourrions continuer cette liste à la Prévert durant de nombreuses pages, tant ce lieu recèle d'espèces dont beaucoup sont, aujourd'hui, protégées. Nous sommes persuadés que les impacts environnementaux de ce projet éolien sont très forts sur notre domaine et pour la campagne environnante. De plus, ce projet réduit à néant l'effort consenti depuis 10 ans pour le protéger, le magnifier car avant d'être un site touristique, c'est un site naturel remarquable.

Notre domaine mériterait d'être pris en considération dans l'étude d'impact environnemental.

Parenthèses imaginaires est engagé pour un tourisme durable.

A notre mesure et avec nos moyens nous avons mis en place nombre d'actions sur 4 axes pour avoir une démarche de tourisme durable :

- Respecter et préserver les ressources naturelles
- Participer au développement économique local
- Favoriser l'accueil dans les espaces protégés à tous les publics

- Contribuer à l'épanouissement des Hommes

Si vous souhaitez connaître notre démarche dans le détail, merci de vous rendre à la page suivante :

<https://parentheses-imaginaires.com/camping-ecologique-dordogne-aquitaine/>

L'activité de ce site est le tourisme mais pas n'importe quel tourisme. Notre choix n'est pas de faire un tourisme de masse, où chaque mètre carré doit être rentable. Il s'agit d'un tourisme de qualité où l'Homme et la Nature doivent cohabiter sans se nuire mutuellement.

Aujourd'hui, nous accueillons 30 familles maximum simultanément sur un domaine de plus de 20 hectares bien loin des campings qui accueillent beaucoup plus de monde sur moins de 5 hectares. Et c'est exactement ce que viennent chercher nos clients, une faible densité de population, dans un grand domaine naturel, au cœur d'une région préservée sans aucune pollution de tout type. Ils viennent, ici, faire une parenthèse loin des pressions quotidiennes : foule, pollution, agression, vitesse... qu'ils subissent et qu'ils veulent oublier le temps de leur séjour.

L'installation de 4 éoliennes géantes enlève, à nos clients, le droit d'oublier le monde artificiel. Ces éoliennes vont leur rappeler tous les jours qu'il ne peuvent plus échapper à la folie de notre société consumériste. Nous vous invitons à lire les avis de nos clients. Ils disent quasiment tous la même chose : site naturel magnifique, reconnexion à la nature, douceur de vivre...

Avec les 4 éoliennes géantes du Petit Bos, nous allons perdre notre clientèle qui cherchera une autre région qui n'est pas encore saccagée par l'invasion d'éoliennes industrielles. Si nos hôtes ne viennent plus, les conséquences économiques vont s'enchaîner bien au-delà des limites de notre domaine.

Cette démarche de tourisme durable aurait dû être prise en compte et étudiée par le bureau d'étude dans les impacts socio-économiques.

Parenthèses imaginaires participe à l'économie locale.

Intéressons nous d'abord aux impacts positifs de notre activité touristique sur l'économie locale. Pour l'instant, Parenthèses imaginaires accueille 200 familles par saison avec des séjours majoritairement d'une semaine. Lorsque nous aurons rénové l'ensemble des locatifs, nous doublerons ce chiffre. Ces 200 familles viennent d'autres départements, d'autres régions et par leur simple venue apporte de nouvelles devises à notre économie locale qui ne peut se suffire de circuits courts.

Ces 200 familles ont des besoins : manger, se détendre, visiter, se divertir... Nous pouvons vous assurer que ces 200 familles vont au moins une fois durant leur séjour dans un commerce de bouche, au marché, chez un producteur, au restaurant, et ce dans un rayon de 0 à 20 km, pile dans les aires d'études du promoteur éolien. Nous proposons aussi, à l'accueil, des produits locaux : cagette de légumes bio, pain et viennoiseries, miel... Demandez aux commerçants, aux producteurs et aux artisans, si cet apport est négligeable.

Ces 200 familles aiment se détendre et font les nombreuses activités proposées sur le domaine, mais participent aussi à nos animations qui sont dispensées exclusivement par des partenaires locaux : yoga, shiatsu, balade dessinée, randonnée guidée...

Une randonnée fait souvent partie de leur séjour, à minima ils vont sur la voie verte ou font les boucles au départ du domaine.

Enfin, une activité familiale, dans un rayon de 0 à 20 km, vient compléter leur séjour : équitation, vélo rail, canoë, accrobranche...

Ces 200 familles peuvent être tête en l'air et achètent sur place ce qui leur manque pour leur loisir : une bouée, une épuisette, du matériel de pêche, un maillot de bain...

Ces 200 familles font au minimum une visite de village tel que Brantôme et Saint-Jean-de-Côle puis une visite payante dans les alentours telle que la grotte de Villars, le château de Puyguilhem, Le moulin de Lapeyre puis une visite payante d'un grand site tel que Lascaux ou Château de Castelnaud ou Les jardins de Marqueyssac ou Le Bournat...

Ces 200 familles programment au minimum une soirée ou une journée festive : un marché de producteur, une fête locale, un feu d'artifice, une brocante... et ce dans un rayon de 0 à 20 km.

Si on faisait le total des dépenses d'une famille durant sa semaine de vacances sur le territoire, nous serions certainement surpris de l'impact non négligeable qu'il a sur l'économie locale. Et si demain, ces 200 familles ne viennent plus...

Ces 200 séjours sont renforcés par notre activité événementielle. Chaque saison, nous accueillons en moyenne 10 événements de 50 à 100 personnes. Avec les rénovations à venir, nous pourrions doubler cette activité qui génère des besoins spécifiques : traiteur, boulanger, pâtissier, food truck, caviste, fleuriste, photographe, maquilleuse, coiffeuse, DJ ou location de matériel, wedding planner... Nos clients cherchent des solutions locales pour plus de simplicité et nous les aidons. Avec la beauté du site, la salle de réception, les hébergements, les nombreuses activités proposées, nos clients programment des événements sur le week-end entier ce qui implique de prévoir minimum 5 repas pour 50 à 100 personnes. Si vous faites le calcul sur une saison, ça peut faire 2500 à 5000 repas que nous avons fait le choix de confier à des professionnels et de ne pas traiter en interne, autant d'apport dans l'économie locale.

Les enjeux sur l'économie locale sont très forts pour notre domaine qui est le plus proche de l'implantation du projet éolien mais dans la zone rapprochée, il y a beaucoup d'hébergements touristiques qui contribuent à l'économie locale et qui sont, eux aussi, en danger.

L'activité économique d'un lieu comme le notre ne se limite pas à sa seule saison touristique. Cette infrastructure est grande : il y a des routes, des salles communes, des hébergements, des réseaux... C'est un domaine avec les mêmes problématiques qu'un bourg qu'il faut entretenir, rénover, améliorer.

Pour nous l'enjeu est d'entretenir et de rénover ce lieu en gardant le maximum d'autonomie financière car nous souhaitons un projet sain et pérenne dans un avenir global si incertain. Durant 4 ans, nous avons donc mis toute notre énergie à rénover ce lieu en quasi-autonomie, soutenus par nos proches, amis que nous ne remercierons jamais assez. Cet effort de départ était indispensable et nous permet aujourd'hui de faire appel aux entreprises locales pour continuer nos travaux d'entretien et de rénovation. Nous avons à ce jour rénové la moitié du lieu, imaginez les perspectives pour les entreprises du territoire si nous rénovons l'ensemble de nos bâtiments.

Les enjeux économiques sont très forts pour nous même et pour l'économie locale car ils remettent en question l'existence même de notre projet. Et si notre entreprise vertueuse ancrée sur ce territoire doit disparaître au profit d'une entreprise opportuniste et inutile sur ce même territoire, c'est l'esprit même d'entreprendre en Périgord Vert qui sera condamné.

L'étude d'impact aurait dû prendre en compte ces données économiques mais pour cela il aurait fallu nous rencontrer.

Parenthèses imaginaires a pris contact avec le promoteur.

Dès le départ, nous avons proposé de collaborer aux études et d'ouvrir les portes de notre domaine au bureau d'étude ENCIS. Nous avons contacté par mail ENCIS environnement à deux reprises (Le 11 mai 2016 et le 07 juillet 2016) pour signaler l'existence d'espèces protégées et les inviter à en tenir compte dans leur étude. Le promoteur nous a répondu qu'il veillerait à ce que nos demandes soient prises en compte. ENCIS n'est jamais venu...

Le promoteur nous a menti.

Dès le début du projet, en 2015, nous avons pris contact avec Benoît Praderie, le responsable de la société Soleil du Midi avec l'intention de s'informer et de mieux comprendre la teneur du projet.

L'homme est beau parleur et écrivassier prolifique. Il n'y a guère de nuances dans son propos, pour lui, l'éolien est formidable et ne présente guère d'inconvénients. Nous avons échangé à plusieurs reprises, par mail et lors des réunions d'information.

Il nous a affirmé des choses qui se sont très vite révélées fausses :

- "Je ne comprends pas votre inquiétude, votre domaine est à 2kms des éoliennes et vous ne les verrez pas". Quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons découvert depuis notre domaine les feux lumineux du mât de mesure qui, pourtant, ne culminent qu'à 80 mètres. Comment peut-on imaginer que nous n'allons pas voir les éoliennes de 200 mètres ?
- "Le cabinet ENCIS va faire toutes les études nécessaires". Nous regrettons qu'il ne soit pas venu nous voir pour comprendre notre problématique.

Ces mensonges ne nous rassurent pas et nous ne sommes pas en confiance avec ce promoteur.

Nous redoutons des problèmes acoustiques

Bien que les promoteurs s'en défendent, nous redoutons des problèmes acoustiques perceptibles à de très grandes distances en particulier la nuit.

- Nous avons écouté le parc éolien d'Adriers dans la Vienne en pleine nuit et nous avons perçu un véritable bruit de fond continu s'amplifiant par intermittence à chaque rotation alors que nous nous trouvions à une bonne distance du parc éolien.
- Plus près de nous et plus récemment, nous sommes allés écouter le parc éolien à Maisonnais-sur-Tardoire et là aussi, le bruit à plusieurs centaines de mètres est impressionnant lorsqu'il y a un peu plus de vent que d'habitude. A ce sujet, vous pouvez retrouver à l'adresse ci-dessous un article de presse du journal Sud-Ouest qui montre que les habitants de Maisonnais-sur-Tardoire constatent également des nuisances acoustiques. Il est important de souligner que dans cet article, les riverains confirment bien que les nuisances acoustiques sont plus importantes à une grande distance de l'éolienne que en dessous. (Pour lire l'article du Sud-Ouest : https://viapl.fr/wp-content/uploads/2020/10/2020_10_24_eol-Maisonnais.pdf)

Dans le cas de Parenthèses imaginaires, nous sommes réellement inquiets car nos nuits sont particulièrement calmes et de nombreuses études acoustiques ont mis en évidence que le bruit se ressent à des distances d'autant plus grandes que le bruit de fond ambiant est faible. Le silence de nos nuits est un des atouts majeurs de notre activité.

Nous sommes d'autant plus inquiets que la plupart de nos hébergements sont des habitats légers constitués de simples cabanes et bien entendu par de simples tentes pendant la période estivale.

En l'absence d'étude précise réalisée par le bureau ENCIS, nous redoutons des nuisances incompatibles avec notre activité touristique.

Nous ne voulons pas de pollution lumineuse

Les ciels étoilés sont peut-être la plus belle fabrique à souvenirs dont nous disposons à Parenthèses imaginaires. Nous avons l'impression que le promoteur ignore qu'il y a véritablement de moins en moins de zones en France où on peut observer les étoiles dans de bonnes conditions.

La commune de Milhac-de-Nontron fait partie de ces zones encore préservées et c'est une véritable chance pour notre activité touristique. La plupart de nos clients n'ont plus cette possibilité dans les régions où ils habitent et nous pensons qu'il est important de conserver encore quelques refuges loin de l'industrialisation financière.

La présence de feux clignotants toute la nuit va indéniablement changer nos nuits et celles de nos clients. Nous souhaitons préserver cet atout touristique.

Nous pensons que des éoliennes industrielles sont incompatibles avec le caractère naturel et préservé des paysages du Parc Naturel Régional

Nos clients sont plutôt urbains et ils viennent chercher de la nature avant tout. Ils fuient également d'une certaine manière l'univers urbanisé et industriel qu'ils fréquentent toute l'année et notre environnement très boisé et très préservé est réellement notre plus grand atout touristique.

Une grande partie de nos clients viennent de régions largement couvertes d'éoliennes comme le Nord de la France, la Bretagne ou les Pays de la Loire. Ils nous font part régulièrement de la saturation de leur région en termes d'éolienne et de leur satisfaction de trouver ici des paysages encore préservés. A force de voir des éoliennes partout autour d'eux, ils ressentent une véritable banalisation des paysages et une perte d'authenticité.

Ils apprécient le fait que nous soyons situés dans un Parc Naturel Régional et c'est pour eux comme pour nous un gage de préservation.

Nous savons que d'autres PNR accueillent des éoliennes mais ils sont pour la plupart plus venteux et présentent de plus grands espaces alors que notre territoire présente des paysages à petite échelle. L'implantation d'éoliennes de 200 m présente inévitablement un rapport d'échelle déséquilibré et sont complètement disproportionnés dans nos paysages à taille « humaine » et intimiste. Nous ne souhaitons pas que notre campagne perde son authenticité.

Nous relevons au passage qu'à la page 121 du volet paysager, le promoteur présente un schéma montrant les rapports d'échelle mais il ne présente qu'une éolienne de 180 m alors que la variante retenue atteint les 200 m. Pourquoi présenter un schéma qui ne correspond pas à la réalité ?

Nous pensons que le promoteur n'a pas les épaules suffisamment solides

A la lecture du dossier, nous avons du mal à comprendre qui est le véritable porteur du projet. Ce dernier a été initié avec la société Soleil du Midi représentée par M. Praderie que nous avons rencontré.

Nous avons ensuite appris que le projet était finalement repris par le Groupe Solvéo Energie mais que Soleil du midi restait présent sans qu'on comprenne son rôle véritable.

A la lecture du dossier, nous comprenons finalement que c'est la SARL Champs Gazania qui va prendre tous les engagements.

Dans l'étude d'impact, au chapitre 1.1, nous pouvons lire :

“La société Champs Gazania sollicite l'ensemble des autorisations liées à ce projet et prend l'ensemble des engagements en tant que future société exploitante du parc éolien.”

Cette société est une société unipersonnelle au capital de 1000 euros, géré par M. Jean Marc MATEOS Y JARA que nous n'avons jamais vu. Ce Monsieur est par ailleurs le gérant de 31 autres sociétés du même type.

Comment peut-on imaginer confier la réalisation et l'exploitation d'un projet industriel de ce type à une structure juridique aussi légère ? A titre de comparaison, notre modeste entreprise touristique affiche un capital de 75000 euros.

La société Champs Gazania n'a aucun salarié et elle se présente en tant que future exploitante du parc éolien.

Si demain, nous rencontrons des problèmes avec ce parc éolien comme une mortalité de chiroptères trop importante, des problèmes acoustiques ou des mesures de bridage qui ne seraient pas mises en œuvre... Qui sera notre interlocuteur ? Nous avons le sentiment qu'il n'y a aucune personne ou structure susceptible de répondre aux engagements évoqués dans le dossier présenté.

Par ailleurs, en creusant davantage la question, nous constatons que les trois sociétés évoquées dans le dossier n'ont aucune expérience concrète dans l'éolien. Elles viennent du monde du photovoltaïque et n'ont à ce jour, aucune ferme éolienne en exploitation. Elles voudraient acquérir une première expérience en installant des éoliennes de 200 mètres, soit les plus hautes de France à ce jour.

Enfin, à la page 19 du document qui décrit la demande, le promoteur évoque le montage financier de son projet. En tant que chef d'entreprise, nous sommes sensibles à ce genre d'argument et nous constatons que le business plan du projet repose à 80% sur la rentabilité du projet. Or, la donnée de base de cette rentabilité est le facteur de charge que le promoteur annonce à 26,8% soit 3,4 points au-dessus de la moyenne observée en Nouvelle-Aquitaine. Compte tenu du fait que nous sommes dans une région peu venteuse, ce facteur de charge ne nous semble pas réaliste et c'est donc l'ensemble du montage financier qui nous paraît particulièrement faussé..

Il nous semble qu'il y a dans cette approche une véritable prise de risque dont nous ne souhaitons pas faire les frais.

Nous contestons l'analyse des impacts économiques et touristiques

Le promoteur laisse entendre que le projet pourrait avoir un impact économique positif. Il évoque à la page 271 de l'étude d'impact *"un renforcement du tissu économique pour l'entretien et la maintenance"*.

Dans le même dossier, il indique que la maintenance sera réalisée par des techniciens en provenance de Charente et la supervision à partir de Fenouillet en Haute-Garonne. Autrement dit, il n'y aura aucun emploi de créé sur la commune, ni même dans le département.

Par contre, nous pensons que les impacts sur le tourisme vont être bien réels et qu'ils existent d'ores et déjà. Concrètement, face à la menace d'un tel projet, nous avons réduit nos investissements et renoncé à emprunter pour accélérer la rénovation de notre domaine. Nous faisons principalement appel à des artisans très locaux pour nos travaux et c'est par conséquent autant de moins qui se retrouve dans l'économie locale, voire très locale.

D'autres impacts sur le tourisme existent et ils sont parfaitement détaillés dans l'observation 714 déposée par le collectif des hébergeurs du Parc. Nous faisons partie de ce collectif et nous partageons cette analyse à laquelle nous avons largement participé. Notre propos étant déjà bien développé, nous avons fait le choix de ne pas reprendre ici tous les arguments présentés par les hébergeurs du Parc mais nous y adhérons pleinement.

Nous notons que les machines envisagées ne sont pas adaptées à la Zone d'Implantation Potentielle

Dans son étude, notamment acoustique, le promoteur explique que les machines envisagées ne vont pas permettre de respecter les normes vis-à-vis des habitations à proximité. Il a également conscience que de telles machines vont perturber la faune et l'avifaune locale, en particulier les chiroptères.

Pour y remédier, il indique que les machines vont être bridées à plusieurs périodes de l'année et à différentes plages horaires.

Nous ne comprenons pas qu'on installe des machines surpuissantes pour les brider. Bien sûr, en dehors des périodes de bridage, elles vont fonctionner à plein régime et c'est bien ce qui nous inquiète car il nous semble que le bridage de la machine va vite être sujet à caution.

Quelle garantie allons-nous avoir vis-à-vis de ces mesures de bridage ? Le flou artistique quant au porteur de projet nous laisse penser que ce sera très difficile, très long et sûrement coûteux pour faire appliquer des procédures de bridage en cas de problème.

Il nous aurait semblé plus réaliste d'envisager des machines qui soient naturellement bridées en réduisant leur hauteur et leur puissance.

Par ailleurs, nous avons noté que, compte tenu de la hauteur démesurée des machines, une distance de 200 m entre les éoliennes et la route départementale est nécessaire. Cette distance réglementaire n'est pas possible avec l'éolienne E4 et le promoteur semble s'accommoder d'une distance de 192 m en expliquant que le risque est minime. Comme si un citoyen pouvait dépasser la vitesse limite autorisée dans certaines conditions sous prétexte que le risque est minime... Nous ne croyons pas que la police le permettrait et elle aurait bien raison. La même rigueur doit s'appliquer au promoteur éolien.

La bonne réponse du promoteur aurait dû être une éolienne d'une hauteur moindre afin de respecter la réglementation.

Comme, évidemment, le promoteur trouve que des machines véritablement adaptées à la zone d'implantation potentielle ne sont pas suffisamment rentables financièrement, il choisit dans le catalogue du constructeur les éoliennes les plus hautes en ignorant les impacts environnementaux et les risques qu'il fait porter à la population.

Nous pensons réellement que la zone d'implantation potentielle est trop étroite ou que les machines sont beaucoup trop hautes.

Nous pensons que le projet est trop impactant à bien des niveaux

Dans son étude d'impacts, le promoteur fait une synthèse des impacts dans les pages 269 à 274.

Nous y dénombrons 61 impacts négatifs qui sont qualifiés de "Très faibles" à "Très forts" avec une grande majorité de "Faible". Certains sont réputés permanents et irréversibles.

En parallèle, le promoteur affiche 7 impacts positifs et bizarrement, ils sont à majorité qualifiés de "Fort".

Si on creuse un peu l'analyse, on constate que la grande majorité des impacts négatifs sont des impacts locaux et que les impacts positifs sont des impacts globaux qu'on ne comprend pas toujours très bien (Réduction de la pollution atmosphérique, Gaz à effet de serre évités, effets sanitaires évités...).

Nous pensons que 61 impacts cumulés, même faibles, commencent à faire un bon gros impact bien fort sur notre biodiversité, notre cadre de vie et notre environnement de travail.

Nous pensons que le promoteur n'est pas sincère et qu'il sous-estime les impacts et sur-estime les bénéfiques envisagés. Il aurait dû clairement faire le distinguo entre les effets locaux et les effets globaux.

Nous constatons que le projet n'a pas été suffisamment concerté

A plusieurs reprises, le promoteur évoque son attachement pour la concertation. Il évoque notamment la question à la page 158 de l'étude d'impact.

Le promoteur nous explique qu'il a présenté dès le départ le projet aux collectivités et qu'il a toujours reçu le soutien des élus. Il oublie de préciser qu'à cette époque, il parlait d'un projet avec des éoliennes de 150 mètres mais qu'elles ont pris 50 mètres entre-temps. Compte-tenu du manque de vent notoire dans cette

région, le promoteur savait pertinemment que 150 mètres étaient insuffisants mais il a, à notre avis, sciemment, minimisé son projet faciliter son acceptation.

Les élus qui ont accepté l'idée d'une étude étaient manifestement peu informés et il est clair que, désormais, le soutien des élus n'est plus d'actualité puisque le conseil municipal de Milhac vient de refuser le projet avec 14 voix contre sur 15 élus.

Le promoteur évoque également la concertation avec la population. Il indique avoir "souhaité engager une réelle concertation" mais dans le même paragraphe, il précise qu'il a organisé des "permanences d'information". Information et Concertation ne sont pas la même chose.

"L'information est l'action d'une ou plusieurs personnes qui font savoir quelque chose, qui renseignent sur quelqu'un, sur quelque chose".

"La concertation est l'action, pour plusieurs personnes, de s'accorder en vue d'un projet commun."

Nous avons assisté aux réunions organisées par le promoteur et il est clair qu'il n'était à aucun moment dans la concertation. C'est avec une certaine condescendance qu'il a expliqué aux habitants les "bienfaits" de son projet et à aucun moment, il n'a entendu les inquiétudes des habitants.

Nous notons également qu'aucune démarche particulière n'a été envisagée pour recueillir l'avis des professionnels du territoire, en particulier des professionnels du secteur touristique.

Nous sommes très attachés à la concertation et même à la co-construction. Dans ce projet, les habitants n'ont jamais donné mandat aux élus pour engager la commune dans une telle voie. Aucun programme, pré-électoral, n'a jamais fait mention d'un quelconque projet éolien et nous considérons que le projet aurait dû faire, dès le départ l'objet d'un débat public.

Le promoteur n'a jamais souhaité aller dans cette voie. Les élus, vraisemblablement pas assez préparés, n'ont pas su gérer correctement la relation avec la population pour étudier collectivement la pertinence d'un tel projet.

Il est difficile de concevoir un bon projet dans ces conditions.

Nous redoutons la phase de construction tout autant que la phase d'exploitation

Nous avons largement évoqué les problèmes liés à l'exploitation du parc éolien mais nous pensons que les impacts du chantier vont être importants.

Nous avons déjà rencontré des difficultés avec des chantiers forestiers réalisés en plein mois d'août à quelques kilomètres du domaine. Souvent les forestiers travaillent au mois d'août car les pistes sont très accessibles aux engins mais ils ne se préoccupent pas beaucoup des impacts que cela peut représenter sur un site touristique.

Le touriste n'aime pas le bruit (Sauf si c'est lui qui le fait... ;-)) et une mauvaise expérience d'un point de vue sonore lui gâche son séjour... En général, il ne revient pas si le bruit est excessif.

Il est évident que les travaux de défrichage, déboisement et construction vont faire du bruit et selon la période à laquelle ces travaux auraient lieu, les conséquences pourraient être importantes pour la saison touristique et les saisons suivantes.

Le promoteur n'a rien prévu pour éviter ce risque.

Nous ne voyons pas de mesures de compensation suffisantes

De manière classique pour ce type de projet, le promoteur déploie une approche de type *“Eviter, Réduire, Compenser”*.

Nous n'aimons guère ce genre d'approche car il nous semble que c'est bien difficile de compenser les dégâts causés à l'environnement.

En écologistes convaincus, nous voyons une contradiction entre le fait d'écrire à longueur de page que ce projet s'inscrit dans une logique de réduction des gaz à effet de serre, de lutte contre le réchauffement climatique,... et dans le même temps d'aller artificialiser et détruire des espaces naturels boisés. Ces derniers sont autant de réserves à carbone qu'il convient de préserver.

Nous sommes extrêmement choqués de constater que les mesures de compensation envisagées par le promoteur consistent à faire un chèque de quelques milliers d'euros à un fond de compensation (Voir la mesure C16) pour avoir le droit de défricher et de détruire plusieurs hectares de nos bois.

Ainsi, il n'y a aucune compensation locale concrète pour le préjudice que ce territoire va subir... Sans doute que d'autres arbres vont être plantés ailleurs mais nous n'en avons pas la certitude et nous déplorons le manque de considération dont notre campagne fait l'objet.

Certes, la collectivité pourrait percevoir quelques subsides mais cela nous semble somme toute, bien modeste, par rapport aux 61 impacts négatifs évoqués par le promoteur lui-même.

Nous ne voulons pas d'un effet cumulatif impactant la biodiversité.

Nous constatons que ce projet ne vient se substituer à aucun autre sur ce territoire. Il vient en plus des infrastructures existantes et constitue une pression supplémentaire de la part de l'homme sur la biodiversité.

Il nous semble que le territoire, qui se trouve dans le Parc Naturel Régional, doit faire très attention avant d'implanter une nouvelle installation humaine susceptible de porter atteinte à la biodiversité.

Nous pensons qu'il faut privilégier les installations énergétiques là où l'homme a déjà posé son empreinte et les espaces ne manquent pas car nous disposons malheureusement de quelques friches industrielles (Au moins deux anciennes scieries sur la commune) mais surtout d'un certain nombre de toitures.

Nous pensons que ce projet n'est pas équitable.

Alors que nous sommes une région relativement peu consommatrice en termes d'énergie par rapport à une métropole urbaine par exemple, nous trouvons injuste qu'on cherche à industrialiser nos campagnes. Surtout que dans le même temps, la plupart des villes cherchent à se verdir... C'est un bien curieux paradoxe.

Le projet qu'on nous présente va profiter à quelques uns dont les promoteurs et les bailleurs mais va surtout apporter des nuisances à tous les habitants d'un territoire.

Ce n'est pas notre vision d'un monde meilleur et nous souhaitons un meilleur équilibre.

Nous pensons que le promoteur doit déposer une demande de dérogation pour destruction des espèces

Dans son dossier, le promoteur cherche à nous convaincre que l'impact sur les espèces protégées est minime... Plus exactement, il ne réfute pas les impacts mais il nous explique que les mesures d'évitement et de réduction envisagées peuvent justifier l'absence de dépôt d'une demande de dérogation pour destruction des espèces protégées.

Nous ne sommes pas de cet avis car si des espèces sont protégées, c'est bien parce qu'elles sont en danger. Il existe un cadre très précis pour autoriser la destruction de leur habitat et en particulier, il faut que le projet soit reconnu d'utilité publique majeure sans autre alternative. Ce n'est pas le cas du projet du Petit Bos et c'est la raison pour laquelle, le promoteur fait tout son possible pour tenter de ne pas déposer cette demande de dérogation qu'il ne pourra pas obtenir.

A nos yeux, c'est une tentative de manipulation frauduleuse et une mesure pour se soustraire à des obligations légales. Il faut que la loi s'applique comme elle s'applique à tout citoyen.

Le milieu naturel est riche sur ce territoire mais il est également fragile et il convient d'en prendre soin. C'est pratiquement notre seule richesse.

Nous pensons que ce projet a des impacts sociaux importants

Dès la phase de conception, ce projet a eu des impacts très toxiques sur un plan humain et social. Très vite, dans la mesure où il n'y a pas eu de concertation, des tensions sont apparues sur la commune et au-delà au sujet de ce projet.

Concrètement, cela s'est traduit pour nous par des rapports difficiles avec la mairie qui ont mis fin à toute forme de convivialité. Alors que notre entreprise pourrait participer davantage à la vie de la commune, l'existence de ce projet pèse comme un épée de Damoclès et empêche toute implication concrète car l'ambiance générale est plutôt morose depuis 5 ans.

De la même manière, nous faisons partie d'un réseau de tourisme durable au sein du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin et nous y étions très actifs. Dans la mesure où une partie minoritaire de la

gouvernance du Parc a soutenu de manière dogmatique les projets éoliens au sein du Parc, cela a créé beaucoup de tensions avec les hébergeurs qui se sont fédérés au sein d'un collectif (Voir l'observation 714) pour lancer l'alerte quant aux dangers de ces projets.

Le réseau de tourisme durable ne s'est pas réuni depuis un an et demi tant la question du grand éolien industriel divise.

Compte tenu de la situation anxiogène, nous avons également noté des situations de stress important, source de problèmes de santé, aussi bien pour nous que pour d'autres personnes du territoire. Nous avons le sentiment que le promoteur n'en a cure mais il apparaît à nos yeux véritablement comme un oiseau de mauvais augure qui sème la zizanie et une certaine forme de "malheur".

Nous regrettons ces situations et nous aspirons à retrouver un véritable apaisement. Les tensions ont créé quelques fractures mais il est encore possible de recoller les morceaux à condition de repartir sur de bonnes bases. Pour cela, il est indispensable de mettre fin au projet du Petit Bos pour que nous puissions de nouveau envisager des projets collectifs, notamment une transition énergétique qui soit adaptée à notre cadre de vie.

En conclusion

Cette épreuve est très difficile pour nous car cela fait 10 ans que nous nous battons quotidiennement pour sauver notre domaine. C'est tout autant exaltant qu'éprouvant. Se retrouver confronté, dans la même année, à une pandémie et à une enquête publique sur un projet de cette envergure puisent dans nos ressources mentales et physiques. Nous sommes combatifs mais nous avons, comme tout un chacun, nos limites. Pour pouvoir rebondir, il faut que l'horizon s'éclaircisse. Sans forcément nous soutenir, il serait bien, à minima, de ne pas nous freiner en permanence dans notre démarche volontaire pour créer un projet de tourisme durable, ancrée dans l'économie locale et en totale cohérence avec les volontés politiques d'aller vers plus d'écologie, plus d'équité, plus de dynamisme local.

Cette épreuve a permis de créer des liens entre les hébergeurs et avec une partie de la population et c'est bien le seul côté positif de ce projet.. Nous espérons désormais pouvoir conserver ces liens pour construire ensemble notre avenir dans une logique éco-responsable adaptée au territoire. Nous avons appris à le défendre, nous allons désormais nous attacher à le développer en le respectant aussi bien sur les plans environnementaux que sociaux. Pour cela, il suffit d'avoir une démarche à l'opposé du projet porté par la SARL Champs Gazania.

Nous sommes désormais impatients de voir la page du Petit Bos se tourner et de pouvoir retrouver une dynamique positive pour notre commune et notre entreprise.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous vous prions, Messieurs les commissaires enquêteurs, de bien vouloir donner un avis défavorable au projet de la Sarl Champs Gazania.

Françoise Brives et Stephan Pelletier